AR PREFECTURE
006-240600593-20180711-180717-DE
Reçu le 17/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Convention « Récupération et réemploi des meubles et objets de décoration déposés en déchetterie » avec l'association O.M.J.C.L de Drap

Décision n°18 07 17

L'an deux mille dix huit, le mercredi 11 juillet, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Mesdames Edith Lonchampt,Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague et Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Le Président propose aux membres du conseil communautaire une convention de partenariat entre l'association O.M.J.C.L de Drap et la collectivité.

En effet, dans le cadre de son projet de recyclerie, l'O.M.J.C.L souhaite procéder à la récupération de meubles et objets de décoration déposés par les usagers en déchetterie de Contes et de Peille. Le but étant de réemployer ces matériaux destinés à la destruction et ainsi leur éviter le statut de « déchets ».

Face à la recrudescence de demandes de rendez-vous pour les encombrants, il serait également envisageable de communiquer les coordonnées de l'association aux administrés afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent entrer en contact avec l'association et ainsi favoriser le réemploi tout en diminuant les tonnages encombrants traités par la collectivité.

La transformation et le recyclage des meubles et objets se fera dans les ateliers de l'OMJCL à Drap.

Le Président propose que la Communauté de Communes formalise un partenariat avec l'association O.M.J.C.L tout en précisant que cette activité demeure à but non lucratif.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré, décide :

-D'autoriser le Président à signer la convention avec l'association O.M.J.C.L telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M.LAVAGNA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0